

From: Eric GYSSLER

Sent: Sunday, July 22, 2018 5:58 PM

To: **GRIESBECK Nathalie**

Cc: plus de 500 députés européens

**Subject ; Réponse à votre mail du 19 juillet – Le Parlement Européen peut-il ignorer les conséquences désastreuses de l'ingérence illégale Française en Syrie ?**

Madame la députée et Présidente de commission spéciale sur le terrorisme,

Je vous remercie pour avoir eu la politesse de répondre à mon mail.

Cependant mes remerciements n'iront pas plus loin tant le contenu de votre réponse ne répond absolument pas à ma demande et est, en même temps, préoccupant de la part de la Présidente de la commission spéciale sur le terrorisme.

En effet, si vous avez pris la peine de lire mon mail du 5 juillet auquel vous avez répondu, il ne vous a pas échappé que je sollicitais l'ouverture d'une enquête parlementaire du Parlement Européen.

Or, dans votre réponse, vous n'y faites absolument aucune référence, un comble alors que vous m'écrivez à la fin de votre mail « Restant à votre écoute... ». Nous n'avons manifestement pas le même sens de « l'écoute ».

Ensuite, vous vous contentez de m'indiquer que regrettant la situation dramatique en Syrie - en évoquant surtout pas la responsabilité de l'Etat Français dans cette situation -, « *je suis également tout à fait consciente de l'impact de la situation en Syrie sur le développement du djihadisme et sur le développement de cette menace terroriste* ».

Vous êtes consciente...

Nous devons être des dizaines de millions de Français et encore bien plus d'européens à être tout à fait conscient du développement du djihadisme et de la menace terroriste que ce courant représente en Europe mais nous ne sommes pas, nous, Président de la commission spéciale sur le terrorisme au Parlement Européen !

Ensuite, vous écrivez « *L'Union européenne doit réfléchir, avec l'ensemble de la communauté internationale, à la manière de stabiliser ce pays à moyen et long termes, sans quoi nous ne pourrions réduire la menace terroriste et nous ne pourrions permettre aux Syriens de vivre dans des conditions dignes* ».

Vos propos apparaissent comme profondément cyniques, alors que l'Etat français aux côtés notamment d'un autre Etat de l'UE, la Grande Bretagne, portent une lourde responsabilité, dès l'origine en 2011, dans la déstabilisation de la Syrie puis sa destruction depuis 7 ans pour renverser le gouvernement Syrien...et dont les conséquences ont été de propulser la menace terroriste en Europe à des sommets jusqu'ici inconnus.

Madame Griesbeck, pensez-vous que vos propos sont dignes de la Présidente de la commission spéciale sur le terrorisme du Parlement Européen?!

Ensuite, votre réponse se cantonne à une justification des bombardements de l'Etat Français en Syrie dans la nuit du 13/14 avril.

Tout d'abord, vous avez manifestement occulté le mail que je vous ai adressé, comme à plus de 500 de vos collègues députés européens, concernant le communiqué de presse de l'OIAC du 6 juillet sur la prétendue attaque chimique du 7 avril sur la Douma.

Prétendue attaque chimique qui a justifié selon le Président et le gouvernement Français les bombardements du 13/14 avril. Or, les conclusions du rapport préliminaire de l'OIAC, dont je ne peux pas croire un seul instant que vous l'ignoriez, sont implicitement accablantes pour l'Etat Français.

Ces bombardements du 13/14 avril en Syrie par l'Etat Français étaient illégaux, illégitimes, injustifiés et injustifiables.

Un rapport d'une commission du Bundestag en avril dernier avait déjà pointé cette illégalité au regard du droit international sans même avoir besoin d'attendre les conclusions de l'enquête de l'OIAC sur la prétendue attaque chimique du 7 avril.

Dès lors, votre « argumentation » apparaît comme une communication digne d'un porte-parole du gouvernement Français cherchant à continuer de justifier obstinément l'injustifiable.

Ensuite, Madame Griesbeck, « l'argument » de la ligne rouge fixée par le Président n'a aucune valeur juridique ni en droit Français ni en droit international et vous ne pouvez l'ignorer.

La Seule ligne rouge en politique étrangère est celle du droit international et c'est le Président et le gouvernement Français qui l'ont franchie cette ligne rouge, qui plus est en manipulant délibérément l'opinion publique pour pouvoir justifier de ces bombardements.

Le seul point qui me semble très intéressant et instructif dans votre réponse à mon mail du 5 juillet dernier est que vous ne contestiez nullement les autres faits reprochés à l'Etat Français, en dehors des bombardements du 13/14 avril, à savoir que l'Etat Français :

- s'est ingéré illégalement dans les affaires de Etat souverain Syrien et a mené des actions subversives afin d'obtenir le renversement du gouvernement Syrien
- a favorisé et prôné le conflit armé plutôt que d'œuvrer à la paix
- n'a pas respecté l'embargo de l'Union Européenne sur les livraisons d'armes à destination de la Syrie en 2012/2013
- a soutenu implicitement des groupes islamistes radicaux et/ou djihadistes pour avoir tardé et/ou refusé d'inscrire ces groupes sur la liste des groupes terroristes reconnus par l'ONU

- a assisté, formé et en armé, directement ou indirectement, des groupes de combattants Syriens et/ou étrangers composés en tout ou partie d'islamistes radicaux et/ou de djihadistes ayant pour objectif de renverser le gouvernement de l'Etat souverain Syrien et d'y installer à la place un gouvernement ni démocratique, ni laïc mais islamique : le Front Islamique

Aussi, votre reconnaissance implicite de ces faits en tant que députée et Présidente de la commission spéciale sur le terrorisme ne devrait pas manquer d'interpeller, et vos collègues députés et les citoyens.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée et Présidente de la commission spéciale sur le terrorisme, l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric GYSSLER  
Simple citoyen